

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 501

28 février 2013

SOMMAIRE

Altadis Promotion International S.A.	24038	Parker Hannifin Luxembourg Investments	
Aral Services Luxembourg S.à r.l.	24038	1 S.à. r.l.	24018
BRE DOM Luxembourg II Sàrl	24042	Pearl Luxury Jewelry S.A.	24007
BRE DOM Luxembourg S.à.r.l.	24043	Prime Oil Finance S.A.	24013
Can Amor S.à r.l.	24029	Quest Holdings	24032
CETP II Graze S.à r.l.	24024	R.A.M. Participations S.à r.l.	24010
Cityhold Propco 4 S.à r.l.	24004	Real Estate Commercial Europe 2 Part-	
Dela Investments Luxembourg	24008	nership, S.e.c.s.	24002
Fares Luxembourg S.A.	24048	Real Estate Commercial Europe 3 S. à r. l.	
Hexion Specialty Chemicals Luxembourg		24002
.....	24007	Realm Holding S.A.	24010
Konstanz, Hussenstraße 23 Beteiligung B		Real Property Communication S.A.	24010
S.à r.l.	24018	REDL I S.à r.l.	24013
K.S.L. Sàrl	24008	REDL Swiss 1 S.à r.l.	24032
Liberty Pharma S.A.	24047	Residence Property Development	24014
Luxabeille, SCI	24010	Rhino PledgeCo S.à r.l.	24041
Luxbee, SCI	24039	Rhino TopCo S. à r.l.	24042
Luxco Properties 9 Sàrl	24014	Rhombus Five S.à r.l.	24024
Lux Wind Holdings S.à r.l.	24015	Rhombus Nine S. à r.l.	24028
Memora S.A.	24015	Sadenso Luxembourg S.A.	24032
Mezzanove Capital Management S.à r.l.		Scheidegg Properties Sàrl	24014
.....	24015	TBU-1 International S.A.	24013
MKM	24043	TBU-4 International S.A.	24014
Mocaf S.à r.l.	24015	Tomkins Automotive Company S.à r.l. ...	24002
Monterey Holdings S.à r.l., société de ges-		TOP - TEN CLub	24043
tion de patrimoine familial	24042	Val II Feeder S.C.A.	24047
Motor-Service S.à.r.l.	24018	WhiteStones Services S.à r.l.	24029
New Specialty Chemicals Holdings S.à r.l.		Woolgate Exchange S.A.	24029
.....	24008	WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l.	
North Investment Protected Note Issuer		24004
.....	24018	WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l.	
Nouvelle Boutique Trois Etoiles	24008	24004
Orionis Management S.A.	24007		
Paris Luxembourg Participations S.à r.l.			
.....	24007		

Real Estate Commercial Europe 3 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 117.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013285/10.

(130015406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Real Estate Commercial Europe 2 Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 118.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013284/10.

(130015648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Tomkins Automotive Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 115.665.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of December
Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tomkins Investments Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 23-25, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 115563 and having a share capital of one hundred thousand United States Dollars (USD 100.000,00),

here represented by Mr. Jonas Mullo, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in December 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Tomkins Automotive Company S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115665, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg dated March 14, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1254, dated June 29, 2006, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg dated April 2, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1094 dated June 2, 2009.

II. The Company's share capital is set at one hundred thousand United States Dollars (USD 100.000,00) represented by two thousand (2.000) shares with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50,00) each.

III. The sole shareholder resolves to change the Company's accounting year-end to December 31 of each year, the accounting year having started on April 5, 2012 closing on December 31, 2012.

IV. The sole shareholder resolves to amend article 15 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year."

24003

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tomkins Investments Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115563 et ayant un capital social de cent mille Dollars Américains (USD 100.000,00),

ici représenté par M. Jonas Mullo, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Tomkins Automotive Company S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 115665, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1254, en date du 29 juin 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1094, en date du 2 juin 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent mille Dollars Américains (USD 100.000,00) représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune.

III. L'associé unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au 31 décembre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 5 avril 2012 clôturera le 31 décembre 2012.

IV. L'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre la même année.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Mullo, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 janvier 2013. Relation: EAC/2013/215. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013008189/88.

(130008451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.794.458,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014056/10.

(130015907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.794.458,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014057/10.

(130015908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Cityhold Propco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.770.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.574.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of December.
Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cityhold Sterling S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) having its registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Company Registry under number B 163.785,

represented by Ms Esther Raudszus, with professional address at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg], by virtue of a proxy given on December 2012,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Cityhold Propco 4 S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169574, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 15 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1809 of 18 July 2012.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1) Increase of the issued share capital of the Company by an amount

2) of FOUR MILLION SEVEN HUNDRED FIFTY THOUSAND British Pounds (GBP 4,750,000.-), in order to bring it from its current amount of TWENTY THOUSAND (GBP 20,000.-), represented by TWENTY THOUSAND (20,000) shares in registered form, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1 each, to FOUR MILLION SEVEN HUNDRED SEVENTY THOUSAND British Pounds (GBP 4,770,000.-), by the issue FOUR MILLION SEVEN HUNDRED FIFTY THOUSAND shares in registered form, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each;

3) Payment of the total subscription price by the sole shareholder by way of contribution in cash in the amount of TWENTY-THREE MILLION SEVEN HUNDRED FIFTY THOUSAND British Pounds (GBP 23,750,000).

4) Decision to allocate NINETEEN MILLION British Pounds (GBP 19,000,000.-) to the share premium account of the Company.

5) Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the preceding resolutions.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of FOUR MILLION SEVEN HUNDRED FIFTY THOUSAND British Pounds (GBP 4,750,000.-) in order to bring it from its current amount of TWENTY THOUSAND (GBP 20,000.-), represented by TWENTY THOUSAND (20,000) shares in registered form, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, to FOUR MILLION SEVEN HUNDRED SEVENTY THOUSAND British Pounds (GBP 4,770,000.-), by the issue of FOUR MILLION SEVEN HUNDRED FIFTY THOUSAND (250,000) shares in registered form, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder declares and the notary acknowledges that the shares are entirely subscribed by the sole shareholder of the Company and that the total subscription price of the increase of share capital has been paid by a contribution in cash in the amount of TWENTY-THREE MILLION SEVEN HUNDRED FIFTY THOUSAND British Pounds (GBP 23,750,000) entirely paid up in cash which the Company has at its disposal proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement (the "Contribution in Cash").

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to allocate the balance between the Contribution in Cash and the aggregate nominal value of the newly issued shares, amounting to NINETEEN MILLION British Pounds (GBP 19,000,000), to the share premium account of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

" **Art. 5.1. Capital.** The Company's corporate capital is set at FOUR MILLION SEVEN HUNDRED SEVENTY THOUSAND British Pounds (GBP 4,770,000.-), represented by FOUR MILLION SEVEN HUNDRED SEVENTY THOUSAND (4,770,000) shares in registered form having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Nothing else being in the agenda the meeting was closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

Cityhold Sterling S.à.r.l., une société à responsabilité limitée existant sous et régie par les lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et inscrite auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 163.785,

ici représentée par Melle Esther Raudszus, ayant son adresse professionnelle au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en décembre 2012.

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de Cityhold Propco 4 S.à r.l. (la Société), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169574, constituée selon acte du notaire

instrumentaire du 15 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1809 du 18 juillet 2012.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital de la Société d'un montant de QUATRE MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE Livres Sterling (GBP 4.750.000.-) afin de le porter de son montant actuel de VINGT MILLE Livres Sterling (GBP 20.000.-) représenté par VINGT MILLE (20.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'UNE Livre Sterling (GBP 1.-) à la somme de QUATRE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DIX MILLE Livres Sterling (GBP 4.470.000.-), par l'émission de QUATRE MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE (4.750.000) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'UNE Livre Sterling (GBP 1) de la Société;

2) Paiement du prix de la souscription par l'Associé Unique par voie d'un apport en espèce pour un montant de QUATRE MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE Livres Sterling (GBP 4.750.000).

3) Décision d'allouer DIX-NEUF MILLIONS de Livres Sterling (GBP 19.000.000.-) au compte de prime d'émission de la Société.

4) Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédentes.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de VINGT MILLE Livres Sterling (GBP 20.000.-) représenté par VINGT MILLE (20.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'UNE Livre Sterling (GBP 1.-), par le biais d'une augmentation de QUATRE MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE Livres Sterling (GBP 4.750.000.-), à un montant de QUATRE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DIX MILLE Livres Sterling (GBP 4.470.000.-), représenté par QUATRE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DIX MILLE (4.470.000) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale d'UNE Livre Sterling (GBP 1.-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique déclare et le notaire prend acte que les parts sociales sont entièrement souscrites par l'Associé Unique de la Société et que la somme totale de la souscription relative à l'augmentation du capital social a été entièrement payé en espèces pour un montant de VINGT-TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE Livres Sterling (GBP 23.750.000.-). Ce montant est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate ("Apport en Espèce");

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'allouer la différence entre l'Apport en Espèce et la valeur nominale totale des parts sociales nouvellement émises et s'élevant à la somme de DIX-NEUF MILLIONS de Livres Sterling (GBP 19.000.000.-) au compte de prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à QUATRE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DIX MILLE Livres Sterling (GBP 4.770.000.-) représenté par QUATRE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DIX MILLE (4.770.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominal d'UNE Livre Sterling (GBP 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 6500.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: E. Raudszus et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2012. LAC/2012/60977. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008445/142.

(130009268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Paris Luxembourg Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.203.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 JAN. 2013.

Pour: PARIS LUXEMBOURG PARTICIPATIONS S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013013877/15.

(130015732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Orionis Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 92.250.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013872/10.

(130015936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Hexion Specialty Chemicals Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Gérald Stevens

Avocat

Référence de publication: 2013013044/12.

(130014635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pearl Luxury Jewelry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 102B, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 153.591.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 21/01/2013

L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur Bond Street Capital S.A. avec siège social à L-8081 Bertrange, 102b, rue de Mamer et nomme en remplacement la société KINGSBRIDGE SQUARE S.A. ayant son siège à

L-8081 BERTRANGE, 102B, rue de Mamer, RC Luxembourg B 162847 représentée par Monsieur Gilles CHAVANAC. Le mandat terminera à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2016.

L'assemblée générale décide de nommer administrateur-délégué Monsieur Gilles CHAVANAC demeurant à L-8081 Bertrange, 102b, rue de Mamer pour une durée indéterminée. La société est engagée par sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion dans son sens le plus large y compris toutes opérations bancaires.

L'adresse de Monsieur CHAVANAC Gilles et de Madame SBOUAI Khansa a changé comme suit:

L-8081 BERTRANGE, 102B, rue de Mamer

Référence de publication: 2013013238/17.

(130014987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Nouvelle Boutique Trois Etoiles, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 32.410.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/01/2012.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2013013220/12.

(130015395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

New Specialty Chemicals Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 68.997,05.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.545.

Par le présent avis, la Société informe les tiers que Monsieur Howard Elliott Harris n'est plus gérant de la Société et ne fait plus partie du conseil de gestion de la Société avec effet rétroactif au 8 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013013212/14.

(130015625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

K.S.L. Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 194, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 120.293.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013772/10.

(130015931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Dela Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 84.620.

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) DELA Rech B.V., ayant son siège social à NL-5611 DD Eindhoven, 1, Oude Stadsgracht,

2) Dela Natura Uitvaartverzekeringen N.V., ayant son siège social à NL-5611 DD Eindhoven, 1, Oude Stadsgracht,

représentées aux fins des présentes par Monsieur Rudy Paridaens, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls associés de DELA INVESTMENTS LUXEMBURG, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 23, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 84.620, constituée sous la dénomination de Dela Re S.A., suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 19 novembre 2001, publié le 18 mars 2002 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 431 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire ci-après soussigné en date du 14 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 novembre 2009 sous le numéro 2206.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Réduction du capital social de la Société d'un montant de quatre cent cinquante millions d'euros (EUR 450.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de six cent cinquante millions d'euros (EUR 650.000.000,-) à un montant de deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000,-) par la réduction de la valeur nominale de chaque part sociale émise actuellement de mille euros (EUR 1.000,-) chacune de telle sorte que chaque part sociale émise n'ait plus de valeur nominale, le montant de la réduction de capital étant remboursable conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et conformément aux conditions de paiement convenues entre les associés et la Société.

2 Remboursement du montant intégral de la prime d'émission.

3 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital.

4 Divers.

comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé, avec effet au jour des présentes, de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre cent cinquante millions d'euros (EUR 450.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de six cent cinquante millions d'euros (EUR 650.000.000,-) à un montant de deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000,-) par la réduction de la valeur nominale de chaque part sociale émise actuellement de mille euros (EUR 1.000,-) chacune de telle sorte que chaque part sociale émise n'ait plus de valeur nominale.

Les Associés ont décidé unanimement que la Société remboursera le montant de la réduction de capital conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et conformément aux conditions de paiement convenues entre les Associés et la Société.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de rembourser la totalité de la prime d'émission inscrite au bilan de la Société sous les fonds propres, pour un montant total de cent trente-deux millions sept cent soixante-trois mille euros (EUR 132.763.000,-) à un poste de dettes au passif du bilan et charge le conseil de gérance d'en effectuer le remboursement dans les plus brefs délais.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. Alinéa premier (version anglaise). «The corporate capital is fixed at two hundred million euro (200,000,000.- €) represented by six hundred and fifty thousand (650,000) shares without par value.»

Art. 5. Alinéa premier (version allemande). «Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Hundert Millionen Euro (200.000.000,- €) eingeteilt in sechshundertfünfzigtausend (650.000) Anteile ohne Nennbetrag.»

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui sont dues par la Société ou à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000.-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Paridaens, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 janvier 2013. Relation: LAC/2013/257. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007684/72.

(130009127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Realm Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 108.092.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.01.13.

Référence de publication: 2013013276/10.

(130014823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Real Property Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 137.816.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013013275/10.

(130014983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

R.A.M. Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 153.325.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013273/10.

(130015522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Luxabeille, SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg E 4.968.

Cette version remplace la version précédente ayant comme références E4968 - L130003107 déposé le 07/01/2013 (9_13_7150, dépôt 13/3107)

L'an deux mil douze, le 17 décembre.

Entre:

- Monsieur Hassan BOUHEMOU, dirigeant de sociétés, né à Rabat (Maroc) le 7 novembre 1968 demeurant à 7 rue Ouled Alyane, Souissi, Rabat (10150), Maroc,

- Madame Amina BEN SEDDIK, pharmacienne, née à Casablanca (Maroc), le 18 septembre 1969, demeurant à 7 rue Ouled Alyane, Souissi, Rabat (10150), Maroc,

Il est constitué par les présentes une société civile immobilière régie par le Code civil et les présents statuts.

Titre I^{er} . - Dénomination. Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société civile immobilière qui prendra la dénomination de "LUXABEILLE, SCI".

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'une ou de plusieurs propriétés immobilières sises tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, en dehors de toutes opérations commerciales.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet de nature à en faciliter la réalisation.

La société de la même manière pourra être porteur de parts d'autres sociétés civiles immobilières luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des immeubles sociaux en totalité ou par fractions correspondantes à des parts sociales.

Art. 3. La société aura une durée indéterminée; elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 4. Le siège social est établi à L-2132 Luxembourg, 18 avenue Marie-Thérèse. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance de la société.

Titre II. - Capital social, Parts d'Intérêts

Art. 5. Le capital social est fixé à SEPT MILLE EUROS (EUR 7.000,-), représenté par SOIXANTE-DIX (70) parts d'intérêts ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Toutes les parts sont entièrement libérées par des versements en espèces dans la caisse de la société.

Art. 6. Le titre de chaque associé résultera uniquement des présents statuts, des actes ultérieurs qui pourront modifier le capital social et des cessions qui seront régulièrement consenties.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 8. Les cessions des parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiées à la société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 9. Chaque part d'intérêt confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre des parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 10. Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 11. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant par indivis à différents copropriétaires.

Art. 12. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 13. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et ses héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société; celle-ci continuera entre les autres associés, à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire.

Titre III. - Administration de la société

Art. 14. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés qui déterminent leurs pouvoirs de signature.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

La société est engagée à l'égard des tiers par la signature du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par leur signature conjointe.

Le ou les gérants peuvent conférer des mandats spéciaux aux associés et/ou à de tierces personnes.

Art. 15. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Titre IV. - Exercice social

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille douze.

Titre V. - Réunion des associés

Art. 17. Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 18. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 7 et 20 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

Art. 19. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 20. L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales; de dissolution, de fusion ou de scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge et quittance au(x) liquidateur(s).

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre VII. - Etats de situation et Répartition du bénéfice.

Art. 22. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre un bilan.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 23. Les articles 1832 et 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout, où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts ayant ainsi été arrêtés les comparants ont souscrit les soixante-dix (70) parts d'intérêts comme suit:

1) Monsieur Hassan BOUHEMOU, prénommé: Trente cinq parts d'intérêts	69
2) Madame Amina BEN SEDDIK, prénommée: Trente cinq parts d'intérêts	1
TOTAL cent parts d'intérêts	70

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Hassan BOUHEMOU, dirigeant de sociétés, né à Rabat (Maroc) le 7 novembre 1968 demeurant à 7 rue Ouled Alyane, Souissi, Rabat (10150), Maroc.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

2) Le siège social est fixé à L-2132 Luxembourg, 18 avenue Marie-Thérèse.

Fait en deux originaux à Paris, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2013009532/132.

(130010856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

REDL I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 15.087,50.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 170.352.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013288/11.

(130015601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Prime Oil Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 57.961.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013013264/10.

(130015552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

TBU-1 International S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 107.950.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg de manière extraordinaire en date du 22 janvier 2013

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de:

- Mr Pierre Stemper, président du conseil d'administration;
- Mme Christelle Rétif;
- Mr Naïm Gjonaj;
- Mr Nikos Stathopoulos;
- Mr Nicholas Hood.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de la société Deloitte Audit, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé.

Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommés viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme

TBU-1 International S.A.

Référence de publication: 2013013390/21.

(130015584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Luxco Properties 9 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 132.153.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luxco Properties 9 S.à. r.l.
SGG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2013013147/12.

(130015176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

TBU-4 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 113.920.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg de manière extraordinaire en date du 22 janvier 2013

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de:

- Mr Pierre Stemper, président du conseil d'administration;
- Mme Christelle Rétif;
- Mr Naïm Gjonaj;
- Mr Nikos Stathopoulos;
- Mr Nicholas Hood.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de la société Deloitte Audit, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé.

Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommés viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme
TBU-4 International S.A.

Référence de publication: 2013013392/21.

(130015585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Scheidegg Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 134.086.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Scheidegg Properties S.à r.l.
SGG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2013013311/12.

(130015110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Residence Property Development, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 128.216.

Statuts coordonnés suivant acte du 18 janvier 2013, reçu par Me Urbain THOLL, de résidence à Mersch, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013013291/10.

(130015587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Memora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 130.913.

Les comptes annuels au 31 Decembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel
Gérant

Référence de publication: 2013013189/11.

(130014924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Mezzanove Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 110.963.

Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant son gérant:

- Monsieur John Mowinkel, gérant, a désormais pour adresse professionnelle le 375 Park Avenue, Suite 1502, New York, 10152, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2013013193/15.

(130014642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Mocaf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9940 Hautbellain, 3, Frächbich.
R.C.S. Luxembourg B 132.585.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013013199/10.

(130015165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Lux Wind Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 126.903.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of December,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

Hg Renewable Power Partners LP a limited partnership governed by the laws of United Kingdom, with registered office at 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 2HL, and registered with the Companies House under number LP010721 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 11 December 2012,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Lux Wind Holdings S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirteen thousand two hundred forty-four pounds sterling (GBP 13,244.-) with registered office at 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 16 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1143 of 13 June 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 126.903 (the "Company"). The articles of incor-

poration of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 14 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2340 of 20 September 2012.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint HgCapital (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.907, as liquidator.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onzième jour de décembre,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Hg Renewable Power Partners LP, une limited partnership régie par les lois de la Royaume-Uni, ayant son siège social au 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 2HL et immatriculée dans le Companies House sous le numéro LP010721 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Marc Frantz, avocat, demeurant à Luxembourg,
aux termes d'une procuration donnée le 11 décembre 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Lux Wind Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de treize mille deux cent quarante-quatre livres sterling (GBP 13.244,-), dont le siège social est au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 16 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1143 du 13 juin 2007 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 126903 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 14 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2340, en date du 20 septembre 2012.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer HgCapital (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-), dont le siège social est au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135907, comme liquidateur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L' Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 2012. REM/2012/1681. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010991/127.

(130012041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Motor-Service S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 82.251.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/01/2013.

Référence de publication: 2013013201/10.

(130015351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

North Investment Protected Note Issuer, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.925.

Extrait de l'A.G. extraordinaire du 17 janvier 2013 au siège de la société

Les associés acceptent la démission du liquidateur CH International (Luxembourg) Sàrl avec effet immédiat.

Les associés décident à l'unanimité d'accepter Patrick della Faille d'Huyse né le 12/06/1969 à Knokke (Belgique) et demeurant à Avenue des Touristes, 77 à B-1150 Woluwe-Saint-Lambert en tant que nouveau liquidateur de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013013219/13.

(130015618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Parker Hannifin Luxembourg Investments 1 S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.918.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013246/10.

(130014657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Konstanz, Hussenstraße 23 Beteiligung B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.646.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, am zwölften Dezember,

vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

die Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., eine luxemburgische société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg („Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg“) unter der Nummer B 172.676, sowie

die Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., eine luxemburgische société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg („Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg“) unter der Nummer B 172.683,

hier vertreten durch Frau Solange Wolter, geschäftsansässig in 101, rue Cents, L-1319 Luxemburg aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche am 11. Dezember 2012 ausgestellt wurde.

Die besagte Vollmacht, die von dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien und vom Notar „ne varietur“ abgezeichnet wurde, bleibt der vorliegenden Urkunde als Anlage beigefügt, um bei den Registerbehörden eingereicht zu werden.

Die erscheinenden Parteien, wie oben erklärt vertreten, haben den unterzeichnenden Notar ersucht, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") wie folgt zu erstellen:

Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Form - Name. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") unter dem Namen „Konstanz, Hussenstraße 23 Beteiligung B S.à r.l.“ gegründet, die dem luxemburgischen Recht untersteht, das für eine solche juristische Person gilt (nachstehend die "Gesellschaft") insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der geltenden Fassung (nachstehend das "Gesetz") und der vorliegenden Satzung (nachstehend die "Satzung").

Art. 2. Sitz.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft wird in Senningerberg (Großherzogtum Luxemburg) errichtet.

2.2 Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung der Gesellschafter, die in der Weise beraten, wie dies für eine Satzungsänderung vorgesehen ist, an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.3 Die Adresse des Geschäftssitzes der Gesellschaft kann innerhalb der Gemeinde Niederanven durch einfachen Beschluss des Alleinigen Geschäftsführers (wie unten definiert) oder, wenn es mehrere Geschäftsführer gibt, durch Entscheidung des Vorstandes (wie unten definiert) verlegt werden.

2.4 Sollte eine Lage eintreten oder als drohend erscheinen, sei sie militärisch, politisch, wirtschaftlich oder sozial, welche die normale Tätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz verhindern würde, so kann der Sitz der Gesellschaft zeitweilig ins Ausland verlegt werden, bis sich die Lage normalisiert hat; solche vorübergehenden Maßnahmen beeinträchtigen die Nationalität der Gesellschaft nicht, welche, ungeachtet der vorübergehenden Verlegung des Sitzes, eine Luxemburgische Gesellschaft bleibt. Die Entscheidung über die Verlegung des Sitzes ins Ausland erfolgt durch den Alleinigen Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch den Vorstand.

2.5 Die Gesellschaft darf im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland Büros und Zweigniederlassungen errichten.

Art. 3. Zweck.

3.1 Hauptzweck der Gesellschaft ist der direkte oder indirekte Erwerb, das Halten, Verwalten, die Entwicklung und der Verkauf von Beteiligungen und Anteilen an luxemburgischen oder ausländischen juristischen Personen, Körperschaften und/oder Personen- und Kapitalgesellschaften (jeweils eine "Tochtergesellschaft"), und zwar in jeder Form gleich welcher Art und insbesondere auch im Wege der Gründung, sowie die Geschäfte der Tochtergesellschaften zu führen.

3.2 Die Gesellschaft kann - direkt und/oder (ggf. auch mehrfach) indirekt über ihre Tochtergesellschaften - grundstückbezogene Investitionen tätigen, insbesondere Grundstücke erwerben, halten, verwalten, entwickeln und veräußern.

3.3 Die Gesellschaft kann auch, direkt oder indirekt, in Vermögenswerte, gleich welcher Art investieren, diese erwerben, halten oder über sie verfügen, in jeder Form gleich welcher Art.

3.4 Die Gesellschaft darf insbesondere folgende Geschäfte tätigen, wobei es sich versteht, dass die Gesellschaft keine Geschäfte tätigen wird, die sie in eine Tätigkeit involvieren würde, die als regulierte Aktivität im Finanzbereich zu betrachten ist:

(a) sich Geld, in welcher Form auch immer, zu leihen oder Kredite, in welcher Form auch immer, zu erhalten und Geld aufzunehmen, insbesondere durch, aber nicht beschränkt auf, die Ausgabe, immer auf privater Basis, von Anleihen, Schuldscheinen, Eigenwechseln und anderen Schuld- oder Kapitalinstrumenten, seien sie konvertibel oder nicht, und durch die Verwendung von Finanzderivaten oder auf andere Art;

(b) Geld vorzuschließen, auszuleihen oder zu hinterlegen oder Kredit zu vergeben, an oder mit, oder irgendein Schuldsinstrument, welches von einer luxemburgischen oder ausländischen juristischen Person ausgegeben wurde, zu zeichnen oder zu kaufen, unter geeignet erscheinenden Bedingungen, mit oder ohne Sicherheit;

(c) Garantien, Haftungsübernahmen, Bürgschaften, Verpfändungen und/oder jede andere Form von Sicherheit abschließen/gewähren, sei es durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder Belastung des Unternehmens oder eines Teils davon, von (gegenwärtigen oder künftigen) Vermögenswerten oder durch alle oder eine dieser Methoden, und zwar sowohl für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen der Gesellschaft als auch für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen oder anderweitig zu Gunsten ihrer Tochtergesellschaften, innerhalb der Grenzen und im Einklang mit den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts.

3.5 Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, geschäftlichen, technischen und finanziellen Investitionen oder Transaktionen vornehmen und allgemein alle Transaktionen tätigen, die notwendig sind, um ihren Gesellschaftszweck zu erfüllen, sowie alle Transaktionen, die in direkter oder indirekter Verbindung zu der Erleichterung der Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks in allen oben beschriebenen Bereichen stehen.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Anteile

Art. 5. Anteilskapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) festgesetzt, eingeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) (die „Anteile“).

5.2 Zur weiteren Finanzierung der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft (und deren Tochtergesellschaften) werden die Gesellschafter die Gesellschaft mit weiteren Mitteln ausstatten, und zwar in Form von Gesellschaftskapital, Agio, Zuschüssen oder anderen Einlagen, Gesellschafterdarlehen und/oder in anderer Form (insgesamt die „Finanzierungsbeiträge“), die die Gesellschaft ggf. wiederum (ganz oder teilweise und wiederum gleich in welcher Form) an ihre Tochtergesellschaften weitergeben/ausreichen wird. Das Verhältnis der der Gesellschaft von ihren Gesellschaftern zugeführten Finanzierungsbeiträge/nominal zueinander wird als „Finanzierungsquote“ bezeichnet.

5.3 Die vorstehenden Regelungen des Artikels 5.2 begründen keinen Anspruch der Gesellschaft oder einer Tochtergesellschaft auf entsprechende Mittelzuführung. Vielmehr bedürfen entsprechende Mittelzuführungen jeweils eines entsprechenden Beschlusses der Gesellschafterversammlung gemäß Artikel 13.9 dieser Satzung.

5.4 Sofern in diesem Gesellschaftsvertrag nicht ausdrücklich etwas anderes bestimmt ist, berechtigt jeder Anteil zur Ausübung gleicher Rechte.

5.5 Die Gesellschaft kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Anteile zurückkaufen.

Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Miteigentümer müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen.

7.1 Existiert nur ein einziger Gesellschafter, so sind die seitens des einzigen Gesellschafters gehaltenen Anteile der Gesellschaft frei übertragbar.

7.2 Existieren mehrere Gesellschafter, so können die seitens der Gesellschafter jeweils gehaltenen Anteile (i) frei zwischen den Gesellschaftern und (ii) in Anwendung der Voraussetzungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Kapitel III. - Geschäftsführung

Art. 8. Geschäftsführung.

8.1 Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem (1) oder mehreren Geschäftsführern, die nicht notwendigerweise Gesellschafter sind (der/die "Geschäftsführer").

8.2 Wenn zwei (2) und mehr Geschäftsführer ernannt werden so ist es ihre Aufgabe, die Gesellschaft zusammen als Vorstand (der "Vorstand") zu führen.

8.3 Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Gesellschafterversammlung, die deren Anzahl festlegt, für eine bestimmte oder unbestimmte Dauer bestellt. Er/sie ist/sind wieder wählbar, können jedoch jederzeit durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung mit oder ohne Grund abberufen werden.

Art. 9. Befugnisse des alleinigen Geschäftsführers oder des Vorstandes.

9.1 In seinen Beziehungen mit Dritten hat der alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand, die weitgehendsten Befugnisse, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Transaktionen auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Zweck der Gesellschaft im Einklang stehen, und unter dem Vorbehalt, dass die Bestimmungen dieses Artikels dabei eingehalten werden.

9.2 Die Gesellschafter haben die Befugnis, eine interne Geschäftsordnung zu erlassen, über die der alleinige Geschäftsführer bzw. der Vorstand in Kenntnis gesetzt werden und die für diese jeweils bindend ist.

9.3 Alle Befugnisse, die nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des alleinigen Geschäftsführers oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, des Vorstandes.

Art. 10. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft (i) bei Existenz eines alleinigen Geschäftsführers durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers gebunden; oder, (ii) bei Existenz mehrerer Geschäftsführer durch die gemeinsame Unterschrift von jeweils zwei Geschäftsführern der Gesellschaft gebunden; sowie (iii) im Übrigen von jeglicher Person, der durch die gemäß vorstehend (i) oder (ii) jeweils vertretungsberechtigten Geschäftsführer eine entsprechende Befugnis übertragen wurde/wird.

Art. 11. Delegierung und Beauftragter des alleinigen Geschäftsführers oder des Vorstandes.

11.1 Der alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand, kann seine Befugnisse für spezifische Aufgaben an einen oder mehrere Ad-hoc-Beauftragte/n delegieren.

11.2 Der alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, jeder Geschäftsführer, wird die Verantwortlichkeiten und gegebenenfalls die Vergütung des entsprechenden Beauftragten, die Dauer des Vertretungszeitraums sowie jegliche sonstigen relevanten Bedingungen von dessen Beauftragung festlegen.

Art. 12. Sitzung des Vorstandes.

12.1 Bei Existenz mehrerer Geschäftsführer gelten folgende Regeln:

Die Sitzungen des Vorstandes werden durch jedweden Geschäftsführer einberufen. Der Vorstand kann einen Vorsitzenden ernennen. Die Sitzungen des Vorstandes finden in Luxemburg statt.

12.2 Der Vorstand kann ohne vorherige Benachrichtigung wirksam beraten und beschließen, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Voraussetzungen und Formvorschriften für die Einberufung verzichtet haben.

12.3 Jeder Geschäftsführer kann für jede Sitzung des Vorstandes einen anderen Geschäftsführer durch Ernennung, die schriftlich oder per Telegramm oder Telefax oder Brief erfolgen kann, zu seinem Vertreter bestellen und durch diesen Vertreter handeln, insbesondere abstimmen. Mündliche Ernennungen sind zulässig und wirksam, wenn sie zu einem späteren Zeitpunkt schriftlich (Fax genügt) bestätigt werden.

12.4 Der Vorstand kann nur dann wirksam beraten und beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Vorstandes werden mit einfacher Mehrheit angenommen.

12.5 Der Einsatz von Video- und/oder Telefonkonferenzen ist gestattet, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören kann und von allen anderen teilnehmenden Geschäftsführern gehört werden kann, unabhängig davon, ob dabei diese Technologie verwendet wird oder nicht, und jeder teilnehmende Geschäftsführer gilt als anwesend und ist befugt, per Video oder Telefon abzustimmen. Der Einsatz von Video- und/oder Telefonkonferenzen soll auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

12.6 Im Übrigen können Beschlüsse auch schriftlich (Fax oder Brief) gefasst werden, sofern sich alle Geschäftsführer hieran beteiligen. Ein entsprechender Beschluss kann in einem einzigen Dokument oder in mehreren separaten Dokumenten festgehalten werden, die den gleichen Inhalt haben und von allen Mitgliedern des Vorstandes unterzeichnet sind. Dergestalt gefasste schriftliche Beschlüsse sind ordnungsgemäß und wirksam, als ob sie bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzung des Vorstandes angenommen worden wären. Die Fassung von schriftlichen Beschlüssen soll auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

12.7 Das Protokoll einer Sitzung des Vorstandes wird von allen bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet.

12.8 Auszüge werden von jedweden Geschäftsführer beglaubigt, oder von jedweder Person, die durch jedweden Geschäftsführer oder bei einer Sitzung des Vorstandes ernannt wurde.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmen.

13.1 Existiert nur ein Gesellschafter, so vereint jener einzige Gesellschafter alle Befugnisse auf sich, die per Gesetz der Gesellschafterversammlung übertragen wurden, und fasst die Beschlüsse in Schriftform.

13.2 Existieren mehrere Gesellschafter, so kann jeder Gesellschafter unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum befindlichen Anteile an Gesellschafterversammlungen teilhaben. Jeder Gesellschafter hat seinem Anteilseigentum entsprechende Stimmrechte. Alle Anteile gewähren die gleichen Stimmrechte.

13.3 Der Vorstand oder der einzelne Geschäftsführer berufen die Gesellschafterversammlungen ein oder schlagen schriftliche Gesellschafterbeschlüsse vor. Im Übrigen erfolgt die Einberufung/der Beschlussvorschlag durch die Gesellschafter, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen.

13.4 Das Einberufungsschreiben einer Gesellschafterversammlung, sowie die damit verbundene Tagesordnung an jeden einzelnen Gesellschafter mindestens innerhalb von 8 (acht) Tagen vor der Versammlung gesendet werden. Ausnahme hiervon ist die jährliche ordentliche Gesellschafterversammlung für welche die Einberufung mindestens innerhalb von 21 (einundzwanzig) Tagen vor dem Datum der Versammlung stattfinden muss.

13.5 Sind alle Gesellschafter anwesend oder vertreten, so können sie auf jegliche Formvorschriften für die Einberufung verzichten, und die Versammlung kann ohne vorherige Benachrichtigung wirksam abgehalten werden.

13.6 Existieren mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter, so müssen die Beschlüsse der Gesellschafter in Versammlungen verabschiedet werden, die im Einklang mit den einschlägigen Rechtsvorschriften einberufen werden müssen.

13.7 Existieren mehrere Gesellschafter, jedoch nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter, können die Beschlüsse der Gesellschafter in schriftlicher Form gefasst werden. Sind die zu fassenden Beschlüsse von den Geschäftsführern an die Gesellschafter übermittelt worden, so sind die Gesellschafter verpflichtet innerhalb von fünfzehn (15) Kalendertagen seit dem Eingang des Textes des vorgeschlagenen Beschlusses ihre Entscheidung zu treffen und sie der Gesellschaft durch jedes, die Schriftlichkeit gewährleistendes Kommunikationsmittel, zukommen zu lassen. Derartige Beschlussfassungen sollen auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

13.8 Ein Gesellschafter kann bei einer Gesellschafterversammlung durch einen Bevollmächtigten, der schriftlich zu ernennen ist (oder per Fax oder E-Mail oder jegliches ähnliche Medium), vertreten werden. Der Bevollmächtigte muss kein Gesellschafter sein.

13.9 Beschlüsse sind - vorbehaltlich jeglicher sonstiger Bestimmungen des Gesetzes und dieser Satzung - nur dann rechtsgültig verabschiedet, sofern sie von Gesellschaftern angenommen werden, die gemeinsam mehr als die Hälfte des Anteilskapitals besitzen, ausgenommen jedoch

(a) Beschlüsse, welche die Satzung ändern, die einer (numerischen) Mehrheit der Gesellschafter bedürfen, die mindestens drei Viertel des Anteilskapitals der Gesellschaft beträgt;

(b) ein Beschluss über die Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, der Einstimmigkeit erfordert;

(c) Beschlüsse über Mittelzuführungen an die Gesellschaft, die grundsätzlich ebenfalls der Einstimmigkeit bedürfen, abweichend hiervon jedoch lediglich eines Beschlusses des/der zuführenden Gesellschafter für den Fall, dass die Mittelzuführung zur Abwendung der Insolvenz der Gesellschaft oder einer Tochtergesellschaft erforderlich oder aus anderen Gründen dringend geboten ist.

Kapitel V. - Geschäftsjahr, Gewinnausschüttung

Art. 14. Geschäftsjahr.

14.1 Das Geschäftsjahr der Gesellschaft ist das Kalenderjahr (1. Januar bis 31. Dezember).

14.2 Jedes Jahr am einunddreißigsten Dezember werden die Konten geschlossen und die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind.

14.3 Jeder Gesellschafter oder sein Bevollmächtigter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

14.4 Besteht die Gesellschaft aus mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern, kann dieses Recht nur während der fünfzehn (15) Kalendertage vor Abhaltung der jährlichen Gesellschafterversammlung ausgeübt werden.

Art. 15. Aufsicht der Gesellschaft.

15.1 Wenn die Anzahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übertrifft, muss die Aufsicht durch einen Aufsichtsrat bestehend aus einem oder mehreren Prüfern ("commissaires") erteilt werden. Diese können sowohl Gesellschafter als auch Nichtgesellschafter sein.

15.2 Wenn die Grenzwerte, vorgesehen in Artikel 35 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 (in seiner geänderten Fassung) über das Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister erreicht werden, muss die Gesellschaft ihre Jahresbilanzen durch einen oder mehreren unabhängige zugelassene Wirtschaftsprüfer ("réviseurs d'entreprise agréé") prüfen lassen. Diese Wirtschaftsprüfer werden bei der Gesellschafterversammlung oder durch den Alleingesellschafter ernannt. Die Wirtschaftsprüfer werden innerhalb der Mitglieder des "Institut des réviseurs d'entreprises" ausgewählt.

15.3 Unabhängig der vorgenannten Grenzwerte, können jederzeit einer oder mehrere Wirtschaftsprüfer durch Beschluss der Gesellschafterversammlung oder durch die Alleingesellschafterin ernannt werden, die die Ausführungsmodalitäten seines Mandats/ihrer Mandate festlegen.

Art. 16. Gewinnverteilung, -ausschüttung, Erlösrückführung.

16.1 Von dem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5%) der gesetzlich vorgesehenen Rücklage zugewiesen. Diese Verpflichtung entfällt sobald und solange diese Rücklage die Höhe von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht.

16.2 Soweit nach der Zuweisung zur gesetzlichen Rücklage verfügbare Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, schlägt der Vorstand wie der verbleibende jährliche Reingewinn verteilt werden soll, indem sie diesen vollständig oder teilweise einer Rücklage zuweisen, auf das nächste Geschäftsjahr vortragen oder, zusammen mit vorgetragenen Gewinnen, ausschüttbaren Rücklagen oder Ausgabepremien an die Gesellschafter ausschütten.

16.3 Die Gesellschafter sind am Gewinn und Verlust der Gesellschaft -in Abweichung zu ihrer Beteiligung am Gesellschaftskapital der Gesellschaft (Nennbetrag der auf ihre Anteile einzuzahlenden Beträge) - im Verhältnis der Finanzierungsquote beteiligt, wobei klarstellend festgehalten wird, dass etwaige Rückführungen von Finanzierungsbeiträge an die Gesellschafter (z.B. Rückzahlung/Gesellschafterdarlehen und/oder Auflösung und Rückführung/Rücklage) für die Ermittlung der Finanzierungsquote unerheblich sind, d.h. eingezahlte Finanzierungsbeiträge/nominal sind auch nach ihrer Rückführung/nominal weiterhin in die Finanzierungsquote einzurechnen. Des Weiteren gehen Finanzierungsbeiträge eines ausscheidenden Gesellschafter auf den betreffenden neuen Gesellschafter über (sofern der veräußernde Gesellschafter nicht sämtliche seiner Anteile veräußert, anteilig), sofern im Übertragungsvertrag nicht der Untergang dieser Finanzierungsbeiträge geregelt ist.

16.4 Die Entscheidung zur Ausschüttung und seine Höhe wird von den Gesellschaftern gemäß den Bestimmungen von Artikel 13 getroffen.

16.5 Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen, kann/können der/die Gesellschafter, auf Grundlage eines Jahresberichts der Geschäftsführer, beschließen Interim dividenden an den/die Gesellschafter vor dem Ende des Geschäftsjahres auszuzahlen, wobei davon ausgegangen wird, dass (i) der auszuschüttende Betrag das seit Ende des letzten Geschäftsjahrs, dessen Jahresabschluss gebilligt worden ist, erzielte Ergebnis, zuzüglich des Gewinnvortrags sowie der Entnahmen aus den zu diesem Zweck verfügbaren Rücklagen und vermindert um den Verlustvortrag sowie aufgrund gesetzlicher und satzungsmäßiger Verpflichtungen in die Rücklagen einzustellender Beträge, nicht übersteigt, und dass (ii) ausgezahlte Beträge, die nicht tatsächlichen Gewinnen entsprechen, durch die Gesellschafter zurückerstattet werden.

Kapitel VI. - Liquidation

Art. 17. Auflösung und Liquidation.

17.1 Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, die Zahlungsunfähigkeit oder den Konkurs des einzigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

17.2 Die Liquidation der Gesellschaft wird durch die Gesellschafterversammlung im Einklang mit den einschlägigen Rechtsvorschriften beschlossen.

17.3 Die Liquidation wird durch einen oder mehrere durch die Gesellschafter ernannte Liquidatoren durchgeführt, die Gesellschafter oder andere (natürliche oder juristische) Personen sein können und deren Befugnisse und Vergütung durch die Gesellschafter festgelegt werden.

Kapitel VII. - Anwendbares Recht; Schlussbestimmungen

Art. 18. Anwendbares Recht. Im Hinblick auf alle Aspekte, die in dieser Satzung nicht spezifisch geregelt sind, wird auf die relevanten Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Art. 19. Schlussbestimmungen.

19.1 Sollten einzelne Bestimmungen dieser Satzung ganz oder teilweise unwirksam sein oder werden oder sollte diese Satzung eine Lücke aufweisen, soll - soweit vom Gesetz erlaubt - dies die Gültigkeit der übrigen Bestimmungen dieser Satzung nicht berühren. Vielmehr sind die Gesellschafter verpflichtet, anstelle der ungültigen oder fehlenden Bestimmung eine solche Bestimmung gemäß den Bestimmungen des Gesetzes und der Satzung zu vereinbaren, wie sie die vernünftigerweise vereinbart hätten, hätten sie bei Verabschiedung dieser Satzung die Unwirksamkeit oder das Fehlen der betreffenden Bestimmung erkannt.

19.2 Alle das Gesellschaftsverhältnis betreffenden Vereinbarungen zwischen den Gesellschaftern oder zwischen der Gesellschaft und den Gesellschaftern bedürfen zu ihrer Wirksamkeit der Schriftform, soweit nicht kraft Gesetzes die notarielle Beurkundung vorgeschrieben ist. Das gilt auch für einen etwaigen Verzicht auf das Erfordernis der Schriftform.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gesellschaftsgründung und wird am 31. Dezember 2013 enden.

Zeichnung - Zahlung

Die Komplementen erklären hiermit, die 12.500 (zwölftausendfünfhundert) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) wie folgt zu zeichnen:

Zeichner	Anteile
Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l.	6.250 Anteile
Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l.	6.250 Anteile

Alle Anteile wurden per Bareinlage in Höhe von insgesamt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) durch die Komplementen voll eingezahlt.

Die Existenz der Bareinlage wurde dem unterzeichneten Notar nachgewiesen.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Gebühren und Lasten gleich welcher Art, die von der Gesellschaft zu tragen sind oder dieser in Zusammenhang mit ihrer Gründung belastet werden, wurden auf ungefähr eintausendfünfhundert (1.500,-) Euro geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Unmittelbar nach der Gründung der Gesellschaft haben sich die Gesellschafter, ordnungsgemäß vertreten, welche das gesamte Kapital vertreten, in einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und, nachdem sie erklärt haben, dass sie ordnungsgemäß in Kenntnis der Tagesordnung einberufen worden sind, haben sie nach Beratung folgende Beschlüsse gefasst:

1) Als Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer werden ernannt:

- Herr Daniel Kranz, geboren am 10. März 1972 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg;

- Herr Achim Mattes, geboren am 29. April 1978 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg;

2) Der Sitz der Gesellschaft wird sich an der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg befinden.

WORÜBER Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Dokuments an die Bevollmächtigte der Parteien, hat diese mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. WOLTER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60038. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 20. Dezember 2012.

Référence de publication: 2012167962/301.

(120222033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Rhombus Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.262.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Rhombus Bidco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013013477/19.

(130015461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

CETP II Graze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 476.074,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.809.

—
In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Luxembourg.

There appeared:

CETP II Participations S.à r.l. SICAR a Luxembourg private limited liability company, qualifying as société d'investissement en capital à risque, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register, under number B 130.698,

DFJ Europe X LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with its register address at Walker House, 87 Mary Street, Grand Cayman KY1 - 9001, Cayman Islands, and registered with the Register of the Cayman Islands under number WK 43223,

DFJE III FP LP Limited, a limited partnership incorporated under the laws of Scotland, whose registered office is at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3, 9WJ, and registered with the Register of the Companies of Scotland under number 352501,

DFJ Esprit Capital III LP, a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, with the principal place of business at 14 Buckingham Gate, London SW1E, 6 LB, United Kingdom, and registered with the Register of Companies of England and Wales under number LP 13330,

CETP II Advisor S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.923,

CETP II Co-Invest S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.888,

The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 76.600,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee at notary Kessler with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, by virtue of seven (7) proxies given on November 30, 2012.

The said proxies, signed 'ne varietur' by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

CETP II Participations S.à r.l. SICAR through its proxyholder has requested the undersigned notary to state that:

I. CETP II Participations S.à r.l. SICAR is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of CETP II Graze S.à r.l. (the Company), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 172.809 incorporated on November 7, 2012 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

III. The agenda of the meeting was the following:

1. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euros into Great British Pounds;
2. Subsequent conversion of the share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to ten thousand and ninety-seven British Pounds (GBP 10,097) represented by ten thousand and ninety-seven (10,097) shares of one British Pound (GBP 1) of nominal value each;
3. Increase of the Company's share capital by an amount of four hundred and sixty-five thousand, nine hundred and seventy-seven Great British Pounds (GBP 465,977) to raise it from its present amount of ten thousand and ninety-seven British Pounds (GBP 10,097) to the amount of four hundred and seventy-six thousand and seventy-four Great British Pounds (GBP 476,074) by creation and issuance of four hundred and sixty-five thousand, nine hundred and seventy-seven (465,977) new shares (the New Shares) and vested with the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of one Great British Pound each (GBP 1);
4. Subscription in our name and on our behalf for four hundred and sixty-five thousand, nine hundred and seventy-seven (465,977) new shares, with a nominal value of one Great British Pound (GBP 1) each, and full payment of their nominal value in the amount of four hundred and sixty-five thousand, nine hundred and seventy-seven Great British Pounds (GBP 465,977) by way of a contribution in cash;
5. Restatement the article 6 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at four hundred and seventy-six thousand and seventy-four Great British Pounds (GBP 476,074) represented by four hundred and seventy-six thousand and seventy-four (476,074) shares with a nominal value of one Great British Pound (GBP 1) each;

6. Authorization to any manager of the Company to act individually, to amend and sign, in the name and on behalf of the Company any document in relation to the points raised at the agenda;

IV. The Sole Shareholder decides to take the following resolutions:

1. The Sole Shareholder decides to convert the currency of the share capital of the Company from Euros into Great British Pounds;
2. the Sole Shareholder therefore decides to convert the share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to ten thousand and ninety-seven Great British Pounds (GBP 10,097) represented by ten thousand and ninety-seven (10,097) shares of one Great British Pound (GBP 1) of nominal value each;
3. The Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of four hundred and sixty-five thousand, nine hundred and seventy-seven Great British Pounds (GBP 465,977) to raise it from its present amount of to raise it from its present amount of ten thousand and ninety-seven British Pounds (GBP 10,097) to the amount of four hundred and seventy-six thousand and seventy-four Great British Pounds (GBP 476,074) by creation and issuance of four hundred and sixty-five thousand, nine hundred and seventy-seven (465,977) New Shares with a nominal value of one Great British Pound each (GBP 1).

Subscription - Payment

V. The appearing parties, prenamed, represented as stated above, declare to subscribe for four hundred and sixty-five thousand, nine hundred and seventy-seven (465,977) new shares and fully pay them up in the nominal amount of four hundred and sixty-five thousand, nine hundred and seventy-seven Great British Pounds (GBP 465,977), by contribution in cash in the same amounts as follows:

CETP II Participations S.à r.l. SICAR (the Sole Shareholder), prenamed, represented as stated above, declares to subscribe for four hundred and six thousand and sixty-nine (406,069) new shares and to fully pay them up in the nominal amount of four hundred and six thousand and sixty-nine Great British Pounds (GBP 406,069.-), by payment in cash;

DFJ Europe X LP, prenamed, represented as stated above, declares to subscribe for seven thousand five hundred and sixty (7,560) new shares and to fully pay them up in the nominal amount of seven thousand five hundred and sixty Great British Pounds (GBP 7,560.-), by payment in cash;

DFJE III FP LP, prenamed, represented as stated above, declares to subscribe for one thousand eight hundred and ninety-three (1,893) new shares and to fully pay them up in the nominal amount of one thousand eight hundred and ninety-three Great British Pounds (GBP 1,893.-), by payment in cash;

DFJ Esprit Capital III LP, prenamed, represented as stated above, declares to subscribe for fifty thousand four hundred and fifty-two (50,452) new shares and to fully pay them up in the nominal amount of fifty thousand four hundred and fifty-two Great British Pounds (GBP 50,452.-), by payment in cash;

CETP II Advisor S.à r.l., prenamed, represented as stated above, declares to subscribe for one (1) new share and to fully pay them up in the nominal amount of Great British Pound (GBP 1.-), by payment in cash;

CETP II Co-Invest S.à r.l., prenamed, represented as stated above, declares to subscribe for one (1) new share and to fully pay them up in the nominal amount of Great British Pound (GBP 1.-), by payment in cash;

The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., prenamed, represented as stated above, declares to subscribe for one (1) new share and to fully pay them up in the nominal amount of Great British Pound (GBP 1.-), by payment in cash;

The aggregate amount of four hundred and sixty-five thousand, nine hundred and seventy-seven Great British Pounds (GBP 465,977) has been fully paid up in cash and is now available to the Company

VI. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at four hundred and seventy-six thousand and seventy-four Great British Pounds (GBP 476,074) represented by four hundred and seventy-six thousand and seventy-four (476,074) shares with a nominal value of one Great British Pound (GBP 1) each."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated change are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

A comparu:

- CETP II Participations S.à r.l. SICAR, société à responsabilité limitée qualifiée de société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 130.698;

DFJ Europe X LP, un limited partnership incorporé et existant sous les lois des îles Cayman ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, Grand Cayman KY1 - 9001, îles Cayman, et enregistré au registre des îles Cayman sous le numéro WK 43223,

DFJE III FP LP Limited, un limited partnership incorporé et existant sous les lois écossaises ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3, 9WJ, et enregistrée au Registre des Sociétés Ecossais sous le numéro 352501,

DFJ Esprit Capital III LP, un limited partnership incorporé et existant sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social, au 14 Buckingham Gate, Londres SW1E, 6 LB, Royaume Unis et enregistré au Registre de Commerce d'Angleterre et du Pays de Galles, sous le numéro LP 13330,

CETP II Advisor S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 166.923,

CETP II Co-Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 159.888,

The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.600,

ici représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée à l'Etude du notaire Kessler, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, en vertu de sept (7) procurations données le 30 novembre 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

CETP II Participations S.à r.l. SICAR, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. CETP II Participations S.à r.l. SICAR est l'associé unique (l' Associé Unique) de la société à responsabilité limitée existante à Luxembourg sous le nom de CETP II Graze S.à r.l. (la Société), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.809 incorporée le 7 novembre 2012, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune;

III. L'ordre du jour de l'assemblée fût le suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion de la devise du capital social de la Société d'Euros en Livres Sterling.

2. Conversion subséquente du capital social de la Société de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) en dix mille quatre-vingt-dix-sept Livres Sterling (GBP 10.097) représenté par dix mille quatre-vingt-dix-sept (10.097) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune;

3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre cent soixante-cinq mille neuf cent soixante-dix-sept Livres Sterling (GBP 465.977) pour le porter de son montant actuel de dix mille quatre-vingt-dix sept Livres Sterling (GBP 10.097) à quatre cent soixante-seize mille soixante-quatorze Livres Sterling (GBP 476.074) par la création et l'émission de quatre cent soixante-cinq mille neuf cent soixante-dix-sept (465.977) nouvelles parts sociales les (les Nouvelles Parts Sociales), d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

4. Souscription en notre nom et pour notre compte à quatre cent soixante-cinq mille neuf cent soixante-dix-sept (465.977) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune et paiement intégral de leur valeur nominale de quatre cent soixante-cinq mille neuf cent soixante-dix-sept Livres Sterling (GBP 465.977) en numéraire;

5. Modification de l'article 6 des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à quatre cent soixante-seize mille soixante-quatorze Livres Sterling (GBP 476.074) représenté par quatre cent soixante-seize mille soixante-quatorze (476.074) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune."

6. Autorisation donnée à tout gérant de la Société avec faculté d'agir individuellement, pour modifier et signer au nom et pour le compte de la Société tout document en relation avec les points fixes à l'ordre du jour;

IV. L'Associé Unique a décidé de prendre les décisions suivantes

1. L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social de la Société d'Euros en Livres Sterling.

2. L'Associé Unique décide par conséquent de convertir le capital social de la Société de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) en dix mille quatre-vingt-dix-sept Livres Sterling (GBP 10.097), représenté par dix mille quatre-vingt-dix-sept (10.097) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune.

3. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un quatre cent soixante-cinq mille neuf cent soixante-dix-sept Livres Sterling (GBP 465.977) pour le porter de son montant actuel de dix mille quatre-vingt dix-sept Livres Sterling (GBP 10.097) à quatre cent soixante-seize mille soixante-quatorze Livres Sterling (GBP 476.074) par la création et l'émission de quatre cent soixante-cinq mille neuf cent soixante-dix-sept (465.977) Nouvelles Parts Sociales, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

V. Les personnes comparantes, prénommées, représentées comme déclaré ci-dessus, déclarent souscrire pour quatre cent soixante-cinq mille neuf cent soixante-dix-sept (465.977) nouvelles actions et entièrement payé au montant nominal de quatre cent soixante-cinq mille neuf cent soixante-dix-sept Livres Sterling (GBP 465.977) par apport en numéraire du même montant comme suit:

CETP II Participations S.à r.l. SICAR (l'Associé Unique), prénommé, représenté comme déclaré ci-dessus, déclare souscrire à quatre cent six mille soixante-neuf (406.069) nouvelles parts et les libérer intégralement à valeur nominale d'un montant de quatre cent six mille soixante-neuf Livres Sterling (GBP 406.069) par paiement en cash;

DFJ Europe X LP, prénommé, représenté comme déclaré ci-dessus, déclare souscrire à sept mille cinq cent soixante (7.560) nouvelles parts et les libérer intégralement à valeur nominale d'un montant de sept mille cinq cent soixante Livres Sterling (GBP 7.560) par paiement en cash;

DFJE III FP LP, prénommé, représenté comme déclaré ci-dessus, déclare souscrire à mille huit cent quatre-vingt-treize (1.893) nouvelles parts et les libérer intégralement à valeur nominale d'un montant de mille huit cent quatre-vingt-treize Livres Sterling (GBP 1.893) par paiement en cash;

DFJ Esprit Capital III LP, prénommé, représenté comme déclaré ci-dessus déclare souscrire à cinquante mille quatre cent cinquante-deux (50.452) nouvelles parts et les libérer intégralement à valeur nominale d'un montant de cinquante mille quatre cent cinquante-deux Livres Sterling (GBP 50.452) par paiement en cash;

CETP II Advisor S.à r.l., prénommé, représenté comme déclaré ci-dessus déclare souscrire à une (1) nouvelle part et les libérer intégralement à valeur nominale d'un montant d'une Livre Sterling (GBP 1) par paiement en cash;

CETP II Co-Invest S.à r.l. prénommé, représenté comme déclaré ci-dessus déclare souscrire à une (1) nouvelle part et les libérer intégralement à valeur nominale d'un montant d'une Livre Sterling (GBP 1) par paiement en cash;

The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l. prénommé, représenté comme déclaré ci-dessus déclare souscrire à une (1) nouvelle part et les libérer intégralement à valeur nominale d'un montant d'une Livre Sterling (GBP 1) par paiement en cash;

Le montant de quatre cent soixante-cinq mille neuf cent soixante-dix sept Livre Sterling (GBP 465.977) a été intégralement payé en cash et est maintenant disponible à la Société.

VI. Suite à l'augmentation de capital l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera lu comme suit:

Art. 6. «Le capital social de la Société est fixé à quatre cent soixante-seize mille soixante-quatorze Livres Sterling (GBP 476.074) représenté par quatre cent soixante-seize mille soixante-quatorze (476.074) parts sociales d'une valeur nominale d'un montant d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune».

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16422. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013006744/232.

(130007474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Rhombus Nine S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.270.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Rhombus Bidco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013013482/19.

(130015562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Woolgate Exchange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 116.014.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 janvier 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013013437/11.

(130015342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

WhiteStones Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.586.

Le Conseil de Gérance prend acte de la démission de M. Federico SASSOLI DE BIANCHI de son mandat de Gérant, en date du 17 septembre 2012.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013013426/11.

(130014559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Can Amor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 174.122.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«PROCEDIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange;

ici représentée par:

Madame Sophie LALLOUETTE, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte, entre la partie comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (la Société).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société aura encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier. La Société pourra notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes

espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société pourra également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détiendra une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui feront partie du même groupe de sociétés que la société. La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «CAN AMOR S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés ou selon le cas, par décision de l'associé unique, comme en cas de modification des statuts.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) par part sociale.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil

de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale et peut être distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, ont été souscrites par la société «PROCEDIA S.à r.l.», prénommée, en sa qualité d'associé unique et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement neuf cents euros

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique prénommé, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1 Le nombre de gérant est fixé à un (1).

Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

En conformité avec l'article douze (12) des statuts le gérant unique aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et de l'engager en toutes circonstances par sa seule signature.

2.- Le siège social de la société est établi au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange. Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, la même mandataire a signé le présent acte avec Nous le notaire.

Signé: S. LALLOUETTE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17831. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013006727/140.

(130006885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

REDL Swiss 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 15.087,50.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 170.411.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013290/11.

(130015550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Quest Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 58.587.904,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.159.

Les comptes annuels pour la période du 29 décembre 2010 (date de constitution) au 3 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013271/11.

(130015647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Sadensio Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 174.207.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Inge DE KEYSER, born on 01 August 1970 in Anderlecht (Belgium), residing at 27 Kamstraat, 1547 Bever, Belgium, here represented by:

Mr Geoffrey HUPKENS, private employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on the 7th of December 2012.

The prenamed proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (*société anonyme*) which he declares to organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (*société anonyme*) under the name of Sadensio Luxembourg S.A.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to another address within the municipality of Luxembourg-city by resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at forty-two million thirty-three thousand euro (EUR 42,033,000.00) divided into forty-two thousand thirty-three (42,033) shares of one thousand euro (EUR 1,000.00) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Monday of June at 11.00 a.m..

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their bearer shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2013.
2. The first annual general meeting shall be held in 2014.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named party has subscribed all the shares.

The shares so subscribed are fully paid up:

- by payment in cash, so that the sum of fifty thousand euro (EUR 50,000.00) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary;
- by the contribution of thirty-eight thousand eight hundred and fifteen (38,815) shares of the company SADENSO, bvba, a company existing under the Law of Belgium, registered under the number BE 0821.621.276, having its registered office in B-1547 Bever, Kamstraat 27, representing 100 % of the issued share capital of said company.

The shares so contributed are valued at forty-one million nine hundred and eighty-three thousand euro (EUR 41,983,000.00).

A report has been drawn up by "Grant Thornton Lux Audit S.A.", société anonyme, Réviseur d'Entreprises agréé, with registered office at L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, R.C.S. Luxembourg B-43.298, dated 20 December 2012, in accordance with Article 26-1 of the law on commercial companies, which contains the following conclusion:

Conclusion:

"Based on our work, no facts came to our attention, which make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares to be issued and the nominal value of Company's shares."

This report will remain annexed to the present deed.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at six thousand five hundred euro.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).

Second resolution

The following are appointed directors:

- 1.- Mr Geoffrey HUPKENS, residing professionally at 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
 - 2.- Mrs Viviane HENGEL, residing professionally at 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
 - 3.- Mrs Inge DE KEYSER, residing at 27 Kamstraat, B-1547 Bever, Belgium
- Mrs Inge DE KEYSER is appointed as President of the Board of Directors.

Third resolution

Has been appointed as auditor:

"AUDIT TRUST S.A.", a «société anonyme», with registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63115).

Fourth resolution

The mandates of the director and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2018.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Inge DE KEYSER, demeurant au 27 Kamstraat, B-1547 Bever.

ici représentée par:

Monsieur Geoffrey HUPKENS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 7 décembre 2012.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de Sadenso Luxembourg S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à quarante-deux millions trente-trois mille euros (EUR 42.033.000,00) divisé en quarante-deux mille trente-trois (42.033) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois de juin à 11 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par le comparant préqualifié et ont été intégralement libérées par:

- un apport en numéraire de cinquante mille euros (EUR 50.000,00). Ce montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire;
- un apport de trente-huit mille huit cent quinze (38.815) actions de la société SADENSO, bvba, une société de droit belge, enregistrée sous le numéro BE 0821.621.276, ayant son siège social à B-1547 BEVER, Kamstraat 27, représentant 100% du capital émis de la société.

Les actions ainsi apportées à la Société sont évaluées à la somme de quarante et un millions neuf cent quatre-vingt-trois mille euros (EUR 41.983.000,00).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 20 décembre 2012 par "Grant Thornton Lux Audit S.A.", société anonyme, Réviseur d'Entreprises agréé, avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafbruch, R.C.S. Luxembourg B-43.298, conformément à l'article 26-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, lequel rapport restera, annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion (en anglais):

"Based on our work, no facts came to our attention, which make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares to be issued and the nominal value of Company's shares."

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de six mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Geoffrey HUPKENS, demeurant professionnellement au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
- 2.- Madame Viviane HENGEL, demeurant professionnellement au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
- 3.- Madame Inge DE KEYSER, demeurant au 27 Kamstraat, B-1547 Bever.

Madame Inge DE KEYSER, est nommée Présidente du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

Quatrième résolution

Les mandats de l'administrateur et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. HUPKENS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 janvier 2012. Relation: EAC/2013/115. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013007284/302.

(130008137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

A.P.I., Altadis Promotion International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.815.

Extrait du PV de l'AGO du 7 janvier 2013

Après acceptation, les mandats des administrateurs, administrateur délégué et commissaire aux comptes ont été reconduits.

Ils expireront lors de l'assemblée générale annuelle de 2013 appelée à statuer sur Les comptes de 2012.

Le Conseil d'Administration se présente comme suit:

- Monsieur Pierre Louis Dauzier, demeurant à F-75006 Paris, 150 Boulevard St Germain
- Madame Sylvie Maiezza, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A; boulevard du Prince Henri et,
- Monsieur Eric Sensi, résidant à F-93260 Les Lilas, 29 avenue du Maréchal Juin,

Administrateur délégué:

- Monsieur Eric Sensi, résidant à F-93260 Les Lilas, 29 avenue du Maréchal Juin,

Commissaire aux comptes:

READ S.à R.L. RCS B 45083 avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Référence de publication: 2013013515/19.

(130016357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Aral Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3325 Berchem-Ouest, Autoroute A3/E25.

R.C.S. Luxembourg B 68.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Par mandat

Me Nicolas SCHAEFFER

Référence de publication: 2013013523/12.

(130016302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Luxbee, SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg E 4.969.

Cette version remplace la version précédente ayant comme références E4949 - L130002224 déposé le 04.01.2013 (D_13_4911, dépôt 13/2224)

L'an deux mil douze, le 17 décembre.

Entre:

- Monsieur Hassan BOUHEMOU, directeur de sociétés, né à Rabat (Maroc) le 7 novembre 1968 demeurant à 7 rue Ouled Alyane, Souissi, Rabat (10150), Maroc,

- Madame Amina BEN SEDDIK, pharmacienne, née à Casablanca (Maroc), le 18 septembre 1969, demeurant à 7 rue Ouled Alyane, Souissi, Rabat (10150), Maroc,

il est constitué par les présentes une société civile immobilière régie par le Code civil et les présents statuts.

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société civile immobilière qui prendra la dénomination de «LUXBEE, SCI».

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'une ou de plusieurs propriétés immobilières sises tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, en dehors de toutes opérations commerciales.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet de nature à en faciliter la réalisation.

La société de la même manière pourra être porteur de parts d'autres sociétés civiles immobilières luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des immeubles sociaux en totalité ou par fractions correspondantes à des parts sociales.

Art. 3. La société aura une durée indéterminée; elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant au moins les trois quarts du capital social,

Art. 4. Le siège social est établi à L-2132 Luxembourg, 18 avenue Marie-Thérèse. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance de la société.

Titre II. - Capital social, Parts d'intérêts

Art. 5. Le capital social est fixé à SEPT MILLE EUROS (EUR 7.000,-), représenté par SOIXANTE-DIX (70) parts d'intérêts ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Toutes les parts sont entièrement libérées par des versements en espèces dans la caisse de la société.

Art. 6. Le titre de chaque associé résultera uniquement des présents statuts, des actes ultérieurs qui pourront modifier le capital social et des cessions qui seront régulièrement consenties.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 8. Les cessions des parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiées à la société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 9. Chaque part d'intérêt confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre des parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 10. Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 11. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette

désignation la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant par indivis à différents copropriétaires.

Art. 12. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 13. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société; celle-ci continuera entre les autres associés, à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire.

Titre III. - Administration de la société

Art. 14. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés qui déterminent leurs pouvoirs de signature.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

La société est engagée à l'égard des tiers par la signature du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par leur signature conjointe.

Le ou les gérants peuvent conférer des mandats spéciaux aux associés et/ou à de tierces personnes.

Art. 15. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Titre IV. - Exercice social

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille douze.

Titre V. - Réunion des associés

Art. 17. Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 18. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 7 et 20 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

Art. 19. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 20. L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales; de dissolution, de fusion ou de scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge et quittance au(x) liquidateur(s).

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre VII. Etats de situation et Répartition du bénéfice.

Art. 22. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre un bilan.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 23. Les articles 1832 et 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout, où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts ayant ainsi été arrêtés les comparants ont souscrit les soixante-dix (70) parts d'intérêts comme suit:

1) Monsieur Hassan BOUHEMOU, prénommé: trente cinq parts d'intérêts	69
2) Madame Amina BEN SEDDIK, prénommée: Trente cinq parts d'intérêts	1
TOTAL cent parts d'intérêts	70

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Hassan BOUHEMOU, dirigeant de sociétés, né à Rabat (Maroc) le 7 novembre 1968 demeurant à 7 rue Ouled Alyane, Souissi, Rabat (10150), Maroc.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

2) Le siège social est fixé à L-2132 Luxembourg, 18 avenue Marie-Thérèse.

Fait en deux originaux à Paris, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2013010301/131.

(130011458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Rhino PledgeCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.234.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Rhino MezzCo S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013013473/19.

(130015504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Rhino TopCo S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 168.155.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, BRE/Europe 6Q S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013013474/19.

(130015492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

**Monterey Holdings S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée -
Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 93.846.

—
Changement suivant le contrat de cession de parts du 5 août 2012:

- JM COOMBE-TENNANT Grandchildren's Settlement, a cédé 752 parts sociales à M. Oliver Coombe-Tennant, né à Chichester, West Sussex, Royaume-Uni, le 23 mars 1994, demeurant à Rosemary Cottage, little Bognor, West Sussex, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 24.1.2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Monterey Holdings S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013013175/16.

(130015531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

BRE DOM Luxembourg II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 113.005.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, BRE/Europe 6-A NQ S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013013448/19.

(130015634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

BRE DOM Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 105.778.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, BRE/Europe 6-A NQ S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013013447/19.

(130015624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

TOP - TEN Club, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2311 Luxembourg, 29, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 18.432.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 10/01/2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société TOP-TEN Club S.à r.l., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 29, avenue Pasteur, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Besch, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Radia DOUKHI, avocat, demeurant à Hesperange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Radia DOUKHI.

Référence de publication: 2013013401/16.

(130015261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

MKM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 174.419.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Maître Marc MEYERS, avocat à la Cour, né le 10 juin 1970 à Ettelbrück, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

La partie comparante a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "MKM" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée La Société est une société à responsabilité limitée, de nature civile, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts) ainsi que par la loi du 16 décembre 2011 concernant l'exercice de la profession d'avocat sous forme d'une personne morale.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du gérant.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet l'exercice de la profession d'avocat en ce compris les activités d'arbitrage et les mandats de justice ainsi que toutes les activités afférentes comprises au sens le plus large mais compatibles avec le statut d'avocat (comme entre autres les conférences, l'enseignement, la publication d'articles, de livres) ou la prise de participation dans une association d'avocats.

3.2. La Société peut accomplir soit seule, soit avec d'autres, directement ou indirectement, pour son compte, toutes les opérations généralement quelconques, mobilières ou immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant contribuer à son développement ou le faciliter et notamment détenir des valeurs mobilières ou immobilières et des immeubles, le tout dans le respect des règles professionnelles et déontologiques du Barreau de Luxembourg.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sans mention de valeur nominale.

5.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des personnes remplissant les conditions telles que prévues par la loi du 10 août 1991 sur la profession d'avocat modifiée notamment par la loi du 16 décembre 2011.

6.3. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un, les parts sociales sont librement cessibles par l'associé unique. En cas de décès entraînant la transmission des parts sociales à des non-avocats, de perte de qualité d'avocat (en ce compris en cas de mesure disciplinaire entraînant une suspension ou interdiction d'exercice professionnel) ou d'incapacité de l'associé unique, la Société sera dissoute à moins que l'article 3 des présents statuts ne soit modifié pour le rendre compatible avec la nouvelle activité de la Société.

6.4. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés remplissant les conditions telles que prévues par la loi du 10 août 1991 sur la profession d'avocat modifiée notamment par la loi du 16 décembre 2011 que dans les formes de l'article 189 de la Loi et sous réserve du respect des dispositions de la loi du 16 décembre 2011 concernant l'exercice de la profession d'avocat sous la forme d'une personne morale. En cas de décès entraînant la transmission des parts sociales à des non-avocats, de perte de qualité d'avocat (en ce compris en cas de mesure disciplinaire entraînant une suspension ou interdiction d'exercice professionnel) ou d'incapacité d'un associé, les parts sociales seront rachetées selon les formes prévues par l'article 189 de la Loi. De plus, en cas de perte de la qualité d'avocat (en ce compris en cas de mesure disciplinaire entraînant une suspension ou interdiction d'exercice professionnel), ce dernier verra ses droits de vote d'associé et/ou de gérant suspendus.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation - Responsabilité

Art. 7. Nomination et révocation du gérant. La Société est gérée par un gérant exerçant la profession d'avocat inscrit à la liste I du Tableau de l'Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg et nommé par une résolution des associés, qui fixe la durée de son mandat.

Art. 8. Représentation. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant.

Art. 9. Responsabilité du gérant. Le gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 10.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Écrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du gérant. Le gérant doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le gérant communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le gérant.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Écrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le gérant.

Art. 11. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Écrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le gérant doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du gérant et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Écrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

13.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

13.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le gérant; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

14.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

15.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les résolutions du gérant ainsi que les Résolutions Écrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du gérant peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le gérant.

15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions du gérant et des Résolutions Écrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Marc MEYERS, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sans mention de valeur nominale et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à € 1.000,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Marc MEYERS, prénommé, est nommé en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée.
2. Le siège social de la Société est établi au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec la partie comparante.

Signé: MEYERS, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18/01/2013. Relation: EAC/2013/758. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010334/183.

(130011929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Val II Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 162.038.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2013013417/12.

(130014844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Liberty Pharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.013.

L'an deux mil douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Henry HASSID, né le 15 janvier 1960 à Issy-les-Moulineaux, demeurant au 26, Chemin de la Forêt, F-78860 Saint-Nom-La-Bretèche,

en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "LIBERTY PHARMA S.A.", avec siège social à L-2449 Luxembourg, 5, Bd. Royal, en cours d'inscription au R.C.S. Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussignée en date du 13 décembre 2012, dont l'inscription au R.C.S. Luxembourg et la publication au Mémorial C est en cours.

L'actionnaire unique prie le notaire d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour des présentes est le suivant:

1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 30.092.300.- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000.- à EUR 30.123.300.-, par la création et l'émission de 300.923 actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 100 (cent Euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription des 300.923 actions nouvelles par l'actuel actionnaire de notre société, Monsieur Henry Hassid.

3. Libération de l'augmentation de capital par le susdit souscripteur, par l'apport en nature de 30.092.314 actions nominatives de la société par actions simplifiée de droit français dénommée "H4 PHARMA SAS.", avec siège social au 21 rue Jacques Tati, ZAC La Croix Bonnet, 78390 Bois d'Arcy, que ce dernier détient dans la susdite société, apport évalué à EUR 30.092.300.-, évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises,

4. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ensuite l'actionnaire unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 30.092.300 (trente millions quatre-vingt-douze mille trois cents Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille Euros) à EUR 30.123.300 (trente millions cent vingt-trois mille trois cents Euros),

par la création et l'émission de 300.923 (trois cent mille neuf cent vingt-trois) actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 100 (cent Euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

toutes souscrites et libérées intégralement par l'actuel actionnaire unique de la société, ici représenté comme dit ci-avant, par l'apport en nature de 30.092.314 actions nominatives de la société par actions simplifiée de droit français dénommée "H4 PHARMA SAS.", avec siège social au 21 rue Jacques Tati, ZAC La Croix Bonnet, 78390 Bois d'Arcy,

que ce dernier détient dans la susdite société, apport évalué à EUR 30.092.300 (trente millions quatre-vingt-douze mille trois cents Euros), évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises agréé dont question ci-après.

Le susdit apport pour un total de EUR 30.092.300.- (trente millions quatre-vingt douze mille trois cent euros), a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société Van Caeter-Snauwaert & Co Sàrl, ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, et toutes les modifications postérieures, conclut que:

«Sur base de nos diligences, sous réserve de l'exécution effective de l'apport autre qu'en numéraire planifié dans Liberty PHARMA SA, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 300.923 actions avec valeur nominale de 100,00 € par action, représentant un capital de 30.092.300,00 euros»

Lequel rapport, daté du 21 décembre 2012, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

La preuve du transfert des actions de «H4 PHARMA SAS» à la société «LIBERTY PHARMA S.A.» a été rapportée au notaire instrumentant par une confirmation du Président de «H4 PHARMA SAS» de procéder au transfert des titres faisant l'objet de l'apport dans les registres de la société «H4 PHARMA SAS» laquelle confirmation reste annexée au présent acte.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide, suite à la résolution qui précède, de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 30.123.300 (trente millions cent vingt-trois mille trois cents Euros), représenté par 301.233 (trois cent un mille deux cent trente-trois) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune.»

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 6.500.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparants a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: H. Hassid et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 janvier 2013. Relation: LAC/2013/91. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010291/75.

(130011707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Fares Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 65.230.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 14 décembre 2012 que le siège social de la société a été transféré du 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014396/12.

(130016569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.
